

LE VOILET AUTRE

du Secrétariat national à l'alphabétisation

Rachel Pointel¹, RGPAQ

Peu avant l'Année internationale de l'alphabétisation, en 1988 plus précisément, le gouvernement fédéral mettait en place un *Programme national à l'alphabétisation* afin de « soutenir financièrement les efforts sociaux visant à contrer l'analphabétisme.² » Ce programme, qui relève maintenant du ministère du Développement des ressources humaines du Canada, est géré par le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA).

Les gouvernements québécois et canadien, convenant que la formation relève de la compétence des provinces, y compris celle donnée au niveau de l'alphabétisation, se sont entendus pour que le palier fédéral finance des projets de développement connexes à l'alphabétisation et ceci, exclusivement dans les six domaines suivants : accroissement de la sensibilisation du public, amélioration de l'accès et de la participation aux programmes d'alphabétisation, élaboration de matériel didactique, perfectionnement des intervenants et intervenantes, recherche et, enfin, amélioration de la coordination et du partage de l'information.

La principale enveloppe budgétaire pour le développement en alphabétisation au Québec provient donc du gouvernement fédéral. Ainsi, le SNA intervient au Québec par l'entremise d'une *Entente* entre les gouvernements canadien et québécois. (Voir schéma « *L'Entente* ».)

Les deux visages de l'Entente

Afin de répondre exigences des deux gouvernements, l'*Entente* a pris une double forme :

1- D'une part, pour éviter une intrusion directe du gouvernement fédéral dans le réseau du ministère de l'Éducation (MEQ), les deux gouvernements renouvellent régulièrement l'*Entente* et, par le fait même, la partie spécifique qui se rapporte aux commissions scolaires et aux groupes populaires en alphabétisation, soit le programme des *Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation* (IFPCA). Cette renégociation permet de définir les critères de financement et de suivi des projets qui sont présentés à ce programme intergouvernemental. Le programme des IFPCA est associé à trois enveloppes budgétaires. L'une est réservée aux commissions scolaires, l'autre aux groupes populaires et la troisième, appelée *Réserve centrale*, est destinée aux priorités d'actions que le MEQ définit chaque année en consultation avec ses partenaires. Le MEQ mandate alors des organismes pour réaliser ces priorités.

2- D'autre part, de nombreux acteurs qui se préoccupent de l'analphabétisme ne sont pas financés par le MEQ dans le cadre de la formation en alphabétisation. Il s'agit d'organismes et d'institutions qui n'ont pas pour mission première de donner de la formation en alphabétisation, mais qui s'intéressent à cette problématique parce qu'au sein de la population qu'ils rejoignent, ils ont identifié des personnes analphabètes lors de leurs activités telles que les cuisines collectives,

les rencontres syndicales... Il était alors intéressant que leurs préoccupations soient prises en considération et que, par conséquent, ces organismes puissent aussi bénéficier d'un soutien financier. C'est la raison même de l'existence du *Volet autre*, seconde partie de l'*Entente*, qui s'adresse spécifiquement à tous ces « autres » intervenants en alphabétisation.

L'ouverture du *Volet autre*

Le *Volet autre* permet une ouverture à l'ensemble du milieu pour toutes sortes d'initiatives en alphabétisation en dehors de la formation. En effet, il permet notamment d'élargir le recrutement et la formation en alphabétisation en rejoignant des personnes qui sont généralement difficilement accessibles, par exemple les jeunes itinérants, dont plusieurs ont de la difficulté à lire et à écrire. Ne s'adressant pas à une catégorie particulière d'organismes ou d'institutions, ce volet est ouvert à tous ceux qui se préoccupent de la problématique de l'alphabétisation.

Cependant, pour être financés, les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du gouvernement fédéral tels que définis dans *{Entente* et dont nous avons parlé précédemment. De plus, ces projets sont évalués en fonction de leur pertinence. Il faut aussi souligner que, au cours du long processus d'élaboration et de rédaction des projets, il existe une collaboration étroite entre les demandeurs et le responsable du volet au SNA.

Le financement des projets par le *Volet autre*

Une partie de l'enveloppe budgétaire du *Volet autre* permet de financer le développement d'activités des deux grands centres de documentation en alphabétisation : le Centre de documentation en éducation des adultes et en condition féminine (CDEACF) du côté francophone, et le Center for literacy du côté anglophone.

L'autre partie de l'enveloppe, soit la plus grosse part des sommes disponibles, est allouée à de nombreux projets ponctuels. Ceux-ci peuvent concerner des domaines très variés tels que la prévention, l'accès à l'emploi, l'informatique, la recherche ou le monde du travail. La diversité de ces projets permet de sensibiliser et de rejoindre, par l'entremise d'autres problématiques,

différentes catégories de la population où l'on retrouve aussi des personnes analphabètes : les jeunes, les Autochtones, les familles, les aînés, les travailleurs et travailleuses... Les projets sont alors réalisés selon une approche qui rejoint ces populations en tenant compte des expertises existant dans le milieu concerné. Le développement de ces projets, qui peut s'étaler sur plus d'une année, peut également être financé par le *Volet autre*.

En conclusion : le futur du *Volet autre*

Ainsi, l'analyse des projets financés par le *Volet autre* est d'autant plus intéressante qu'elle montre ce qui se fait en dehors des commissions scolaires et des groupes populaires. Ces projets gagneraient à être plus connus, car il viennent renforcer l'idée

Lise St-Germain, Économie communautaire de Francheville

Depuis deux ans, l'organisme Économie communautaire de Francheville (ÉCOF), situé à Trois-Rivières, travaille sur un projet qui vise à favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes en fin de processus d'alphabétisation. Il s'agit de réunir des conditions de réussite pour leur permettre de vivre différentes étapes de l'intégration au travail. Ceux et celles qui ont de l'expérience dans le domaine de l'intégration au travail savent que passer d'une démarche d'alphabétisation à un emploi ne va pas de soi. Les obstacles sont nombreux.

Tout d'abord, le marché du travail demeure peu accessible aux gens qui n'ont pas terminé leur secondaire. Très souvent, l'exigence de la scolarité suffit, à elle seule, à exclure bon nombre de personnes pourtant capables de remplir certaines fonctions, entre autres dans des postes de manœuvres ou de journaliers. De plus, le monde des entreprises est à la fois bien grand et bien petit. Comme nous en avons nous-mêmes fait l'expérience, il est très difficile de pénétrer le réseau et d'entrer en contact avec les chefs d'entreprises. Pourtant, une fois cette étape franchie, on peut constater qu'il existe bel et bien des emplois peu spécialisés dans le marché actuel et que dans bon nombre d'entreprises, la main-d'œuvre non spécialisée est

mise de l'avant par le RGPAQ, à savoir « élargir la lutte contre l'analphabétisme à tous les acteurs par une concertation des parties concernées : commissions scolaires, entreprises, syndicats, médias, groupes communautaires, groupes populaires en alphabétisation, groupes de femmes, groupes de jeunes, organismes du milieu des communautés culturelles, organismes de loisirs littéraires et d'animation du livre, etc.³ »

L'année 1998-1999 marquait la fin de la dernière *Entente*, qui était triennale. Une nouvelle entente triennale, rédigée dans les mêmes termes que l'ancienne, a été reconduite. Jean-Marie Martin, du SNA, espère que le *Volet autre* va continuer et qu'il permettra de développer de nouvelles avenues, de pénétrer d'autres milieux

et de rejoindre un nombre encore plus important de partenaires. Et pourquoi pas, par exemple, sensibiliser les jeunes itinérants à la problématique de l'analphabétisme grâce aux cafés internet !

1. Cet article a été rédigé à partir d'une entrevue réalisée par Nicole Lachapelle et Rachel Pointel auprès de Jean-Marie Martin, coordonnateur régional du Programme national d'alphabétisation (SNA) au Québec.

2. SNA, Programme des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation - *Cahier des modalités d'application du programme 1998-1999*, p.ii.

3. RGPAQ, *Plan national d'action en alphabétisation*, Montréal, 1996, p.48.

PROJET ACCES A L'EMPLOI DES PERSONNES PEU SCOLARISÉES ET/OU ANALPHABÈTES

(Exemple de projet financé par le *Volet autre* de l'*Entente*)

en demande. Il s'agit donc de faire connaître ces besoins aux personnes susceptibles de les combler et d'outiller adéquatement celles-ci pour que leur démarche ne se transforme pas en échec.

Le deuxième plus grand obstacle que nous avons rencontré est justement lié à la capacité immédiate des personnes en fin de processus d'alphabétisation d'intégrer le marché du travail. En effet, nos expériences d'intégration à l'emploi des personnes analphabètes nous permettent d'affirmer qu'il est très difficile pour quelqu'un qui n'a pas travaillé depuis longtemps ou qui n'a jamais travaillé, d'affronter la réalité du travail. Plusieurs facteurs entrent en jeu : la peur de l'échec, les limites des personnes sur le plan de leur capacité de production, la difficulté de gérer le stress, les obstacles et problèmes à surmonter dans leur nouvelle structure de vie. Nous nous sommes rendus compte que certaines étapes étaient nécessaires à l'intégration au travail, une forme de passage transitoire permettant graduellement aux personnes d'absorber le choc de la réorganisation de leur vie associée à un emploi.

Ces constats nous ont donc conduits à travailler simultanément sur deux plans : préparer le marché du travail à accueillir les personnes peu scolarisées,

et préparer ces dernières à réussir et mieux vivre leur intégration. La reconnaissance des compétences génériques, le transfert des acquis, la formation préparatoire à l'emploi et l'accompagnement intense des personnes sont des pistes que nous sommes en train d'expérimenter plus concrètement. L'accès à l'emploi des personnes peu scolarisées nécessite que l'on travaille à plusieurs niveaux en même temps : formation adaptée, stages en entreprise, démarches graduelles d'intégration. Nous estimons que c'est par un ensemble de moyens que les personnes pourront apprivoiser progressivement les défis qui leur sont proposés.

Au quotidien, nous travaillons avec un comité qui regroupe des organismes populaires, des représentants du monde syndical, des chefs d'entreprises, des représentants d'Emploi-Québec et du Conseil local de développement. En fait, il s'agit d'élaborer avec le milieu un plan d'action global et concerté. Après un an et demi de travail, nous sommes finalement arrivés à mobiliser le milieu et à nous fixer collectivement des objectifs de placements en emploi. Somme toute cette expérience fort enrichissante nous enseigne qu'il faut du temps, de l'énergie et, surtout, beaucoup de conviction!